

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE

ANNÉE 2021-2022

SEPTEMBRE	16 AOÛT
OCTOBRE	21 SEPTEMBRE
NOVEMBRE	19 OCTOBRE
DÉCEMBRE	16 NOVEMBRE
JANVIER	14 DÉCEMBRE
FÉVRIER	19 JANVIER
MARS	21 FÉVRIER
AVRIL	17 MARS
MAI	25 AVRIL
JUIN	19 MAI
JUILLET	20 JUIN

Les feuilles d'inscription devront être datées et signées, accompagnées du règlement pour pouvoir être prise en compte.

Le dépôt pourra se faire par mail, dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou au bureau du Périscolaire.